

04 avril 2014 – n° 04c

ELECTION DES ADJOINTS SELON L'ARTICLE L 2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire fait connaître que, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins.....	35
- n'ont pas pris part au vote.....	0
- bulletins blancs.....	8
- suffrages exprimés.....	27
- majorité absolue.....	14

A obtenu :

- Liste David VALENCE.....	27 voix
----------------------------	---------

La liste David VALENCE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue. Les adjoints sont immédiatement installés et ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- 1- Monsieur Bruno TOUSSAINT
- 2- Madame Claude KIENER
- 3- Monsieur Vincent BENOIT
- 4- Madame Françoise LEGRAND
- 5- Monsieur Jean-Paul BESOMBES
- 6- Madame Dominique CHOBOUT
- 7- Monsieur Patrick ZANCHETTA
- 8- Madame Caroline PRIVAT
- 9- Monsieur Marc FRISON-ROCHE



Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE

*Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal.....* 35

Séance du 04 avril 2014

*Nombre des Membres en
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents
à la séance.....* 35

Procuration(s)..... 0

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de :

- 1.- Monsieur Olivier CASPARY, représentant le Maire sortant, Christian PIERRET,
- 2.- Madame Jacqueline THIRION, doyenne d'âge,
- 3.- Monsieur David VALENCE, Maire nouvellement élu.

Etaient présents :

David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Bruno TOUSSAINT, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Gina FILOGONIO, Mustapha GUGLU, Caroline PRIVAT, Jean-Paul BESOMBES, Jacqueline THIRION, Marc FRISON-ROCHE, Sabriya CHINOUNE, Nicolas BLOSSE, Marie-Josée LOUDIG, Christopher ZIEGLER, Christine FELDEN, François FICHTER, Marie-France LECOMTE, Issam BENOuada, Roselyne FROMENT, Pierre JEANNEL, Isabelle DE BECKER, Ousseynou SEYE, Marie-claude ANCEL, Johann RUH, Serge VINCENT, Christine URBES, Jean-Louis BOURDON, Nadia ZMIRLI, Michel CACCLIN, Ramata BA, Ofran TURAN, Nathalie TOMASI

Excusé et a donné procuration :

/

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.